

Aide aux familles

Avec vous nous prenons soin de votre famille



FSASD 
Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

A qui est destinée l'aide aux familles ?

Aux familles traversant une période difficile et devant faire face notamment :

à des problèmes

- de santé des parents (maladie, handicap, accident, convalescence, grossesse à risque)
- de santé, de handicap des enfants
- psychosociaux

à une phase de transition pour la famille

- naissance, divorce, deuil.



Quelle est notre mission ?

Nos prestations, offertes spécifiquement aux familles avec enfants, s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé des membres de la famille et du soutien aux parents. Elles sont destinées à soutenir, suppléer, voire remplacer, momentanément une mère ou un père de famille.

Nos objectifs sont centrés plus spécifiquement sur :

la promotion de la santé

- contribution à l'équilibre familial
- développement des ressources, retour à l'autonomie
- création de réseaux de solidarité
- appui à l'intégration dans la communauté

la prévention

- anticipation des complications du post-partum et de la prématurité
- soins aux nourrissons
- appui aux parents dans leur nouveau rôle
- dépistage des troubles du développement psychomoteur chez l'enfant
- prévention de la maltraitance et promotion de la sécurité de l'enfant.



Les prestations d'aide aux familles

Santé de la mère et de l'enfant

Dès la naissance d'un enfant, vous pouvez recevoir la visite à domicile d'une infirmière spécialisée en santé maternelle et infantile; elle vous apportera aide, conseil, soutien dans votre rôle de parent.

Vous avez aussi la possibilité de vous rendre à la **consultation parents-enfants** de votre quartier où vous rencontrerez un professionnel de la santé et d'autres familles, le but étant de favoriser l'entraide, le partage et la solidarité entre familles du même quartier. Cette consultation est gratuite.

Aide aux parents

La suppléance parentale vise à maintenir le fonctionnement de la famille dans une situation difficile, en l'absence d'un réseau naturel pouvant lui apporter une aide suffisante:

- soins et garde d'enfant(s)/de nourrisson(s): lever, habiller, faire la toilette, donner à manger, le surveiller, jouer avec lui
- surveillance des devoirs scolaires
- accompagnement de(s) l'enfant(s) à l'école, chez le médecin
- aide à l'intégration sociale de l'enfant
- tâches ménagères, courses, préparation des repas, entretien du linge.

Garde d'enfant malade

La garde s'adresse aux enfants âgés de 0 à 15 ans atteints d'une maladie grave ou d'un handicap permanent. Elle vise à soulager les parents de l'attention, des soins à apporter à leur enfant à certains moments de la journée ou de la semaine.

Veille d'enfants (nuit)

La veille d'enfants a pour objectif d'assurer une continuité dans la vie quotidienne de l'enfant face à une situation de crise vécue par ses parents et en l'absence de ressources dans le réseau naturel.

Comment s'organise notre intervention ?

Vos besoins sont évalués à votre domicile par un professionnel de la FSASD. Un contrat et une planification des interventions sont établis.

Un professionnel deviendra votre référent. Sa tâche est d'être votre interlocuteur privilégié et d'assurer une coordination des interventions nécessaires en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Il vérifie périodiquement, avec vous, l'adéquation des prestations à vos besoins. Il vous oriente si d'autres prestations s'avèrent nécessaires.

Le fonctionnement en équipe pluridisciplinaire permet de mettre en commun les compétences de chaque professionnel et de répondre de manière la plus satisfaisante et la plus complète à votre demande de prestations.

Lorsqu'une sage-femme de l'Arcade¹ intervient, les prestations d'aide à domicile sont déterminées en collaboration avec elle.

1 Association de sages-femmes à domicile

Quelques détails pratiques

Horaires:

notre unité est ouverte 365 j. sur 365.

Coûts:

les consultations parents-enfants sont gratuites.

Suppléance parentale:

toutes les prestations d'aide pratique et de suppléance, tels que courses, ménage, accompagnement, garde, suppléance, sont facturées selon un tarif horaire fixé d'entente avec les autorités cantonales. Elles ne font pas parties des prestations de base de la LAMal, mais peuvent parfois être remboursées par les assurances-maladie complémentaires.

Garde d'enfants malades et veille:

ces prestations sont entièrement à la charge des parents.

Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins ?

Les prestations d'aide et de soins à domicile couvrent également les domaines suivants:

- soins infirmiers
- aide pratique
- ergothérapie (traitement de rééducation et de réadaptation, aménagement de l'environnement)
- hospitalisation à domicile (HAD) et soins d'urgence 24h sur 24
- repas à domicile et organisation de repas de midi en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile: - système d'appel à l'aide
 - signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.



La FSASD est joignable
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24
au **022 420 20 00.**

www.fasad.ch